

Avortement, l'extension de l'interruption médicale de grossesse

22 septembre 2020 blog d'Antoine Nouis

Avortement

Ces derniers temps, je me suis tenu loin de l'actualité car j'ai eu un été bien chargé. Cette semaine, j'ai écouté par hasard une vidéo de Michel Onfray dans laquelle il s'élevait contre une loi qui a été votée cet été qui autoriserait les femmes à avorter jusqu'à 9 mois pour des raisons psycho-sociales, et il ajoutait : « Ça s'appelle un infanticide ! »

Sur le coup, j'ai cru que j'avais mal entendu. Effectivement, au plein cœur de l'été, et sans débats, un amendement a prévu d'étendre l'IMG (interruption médicale de grossesse qui peut être faite jusqu'à la veille de l'accouchement) aux raisons de détresse psychosociale. Le problème de ce terme est qu'il est suffisamment flou pour être interprété de façon très large. Qui va décider ce qu'est une détresse, et sur quels critères ?

Quelques remarques.

J'avais tendance à ne pas trop considérer Michel Onfray parce que son « traité d'athéologie » n'est scientifiquement pas sérieux dans un domaine que je connais un peu. J'ai trouvé son attitude courageuse, car elle va contre la majorité de sa famille de pensée. Pourquoi les autres intellectuels se sont-ils tus ? Pourquoi ne crient-ils pas ?

Michel Onfray est crédible dans sa protestation parce qu'il est par ailleurs favorable à l'avortement. Sa position a l'avantage de complexifier le sujet en sortant de l'alternative entre les pour en toutes circonstances car le ventre des femmes leur appartient, et les contre en toutes circonstances car avorter c'est tuer. Que les associations pro-vie protestent, c'était attendu, mais pourquoi le silence de ceux qui ont été favorables à l'avortement ? Je pense aux Églises protestantes qui au moment de la loi Veil disaient que l'avortement était un mal, mais que parfois ce pouvait être un moindre mal.

Biologiquement, il y a continuité entre l'ovule fécondé et l'enfant qui répond à son nom lorsqu'on l'appelle, mais la continuité n'est pas obligatoirement une valeur éthique. Si nous prenons un exemple, entre l'amour parfait et la haine totale, il y a continuité : on peut aimer à cent pour cent, mais aussi quatre-vingt-dix-neuf, quatre-vingts, vingt, deux, zéro pour cent. Ce n'est pas parce qu'on ne peut pas poser une frontière claire entre l'amour et la haine que l'amour n'est pas une vertu et la haine une faute. De la même façon, ce n'est pas parce qu'il y a continuité entre l'embryon, le fœtus et l'enfant que le fait de se débarrasser d'un embryon revient à tuer un enfant.

La question est celle de la limite. Actuellement la loi la situe à 12 semaines de grossesse. Comme toutes les limites, elle est arbitraire et peut être discutée, mais elle affirme qu'au-delà d'un certain délai, le fœtus n'est plus considéré comme un simple organe. C'est cette

notion de limite qui est en train de disparaître, ce qui dénature progressivement l'esprit de la loi.

Ce qui me révolte le plus dans cet amendement, ce sont les conditions dans lesquelles il a été proposé. Une telle évolution méritait un large débat de société, alors qu'il a été voté en cachette, une nuit d'été. Renseignements pris, le CCNE n'a pas été consulté sur cette évolution.

Jusqu'à maintenant, j'essayais de conserver au gouvernement une part de mon indulgence au nom du respect que je veux porter à l'autorité, mais là les marcheurs sont en train de me perdre !

(CCNE : Comité consultatif national d'éthique)